

### 3.3 Établissement des radiocommunications.

L'entrée dans la CTR est subordonnée à l'établissement d'un contact radio préalable avec le contrôle d'aérodrome sur la fréquence 118,3:

- Cinq minutes au moins avant l'entrée dans la CTR.

### 3.4 Panne de radiocommunications.

En cas de panne de radiocommunications à l'arrivée, les aéronefs en régime VFR appliqueront la procédure suivante en assurant la plus grande vigilance visuelle :

- Entrer dans la CTR et suivre les cheminements.
- Provenance SUD-EST/SUD-OUEST/OUEST par les points SE, S1; SW, W1; WE et W1 respectivement : couper l'axe de piste par le milieu à 700 FT QFE et effectuer un vol circulaire devant la tour de contrôle en attendant les signaux optiques de la tour.
- Provenance NORD et EST par les points N1 et E1 : se présenter en vent arrière Nord à 700 FT/QFE et effectuer un vol circulaire devant la tour de contrôle en attendant les signaux optiques de la tour.

## IV - PROCÉDURES DE DÉPART

### 4.1 Sortie de la zone de contrôle.

- Après décollage se conformer aux instructions du contrôle. Les mêmes cheminements que pour les arrivées seront suivis en sens inverse.

### 4.2 Panne de radiocommunication

- Avant le décollage : ne pas décoller.
- Après le décollage : faire demi-tour pour atterrir suivant la procédure de panne à l'arrivée.

En cas de raisons impérieuses, poursuivre le vol en se conformant au plan de vol déposé.